

# Conseil d'École n°1, 2023-2024

Jeudi 19 octobre 2023 à 18h15 (durée : 3h30)

## 1 Présentation et tour de table des présents

- Parents d'élèves :
  - Sarah ARDEVEN (Maman de Lisa en GS et Simon en PS)
  - Habiba BELFIRM (Maman de Nils en GS)
  - Pierre-Jean BEYRIS (Papa de Martin en CE2)
  - Emmanuel BOUTHENOT (Papa de Théobald en CM1 et Olympe en GS)
  - Emmanuelle CORDEROCK (Maman de Jeanne en CE1)
  - Clément GUÉRIN (Papa de Maxence en GS)
- Enseignant(e)s :
  - Caroline BONNIN (CE2 et CM2 le jeudi (décharge de direction), CE1 et CE2 le lundi, GS et CP le vendredi)
  - Jennifer FERNANDEZ (CE1 et CE2)
  - Astrid LEROY (PS et MS)
  - Sébastien LESCOURRET (CE2, CM1 et CM2)
  - Eddy VIARD (GS et CP)
- ATSEM :
  - Sandrine GIGLIO (PS)
- APS :
  - Morgane BURLET
- Mairie :
  - Pascal MODET (Le Maire)
  - Nathalie MODET (Élue aux affaires scolaires)
  - Bastien MURRA (Élu aux affaires scolaires)

### 1.1 Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Les élections des parents d'élèves ont eu lieu le 13 octobre 2023 avec une liste unique. Le taux de participation est de 73% (contre 57 % l'année précédente).

Pour le détail : 97 exprimés pour 132 inscrits, 8 nuls (surtout des enveloppes non signées, le vote étant uniquement par correspondance).

Le vote électronique est toujours suspendu à la mise en place d'un outil de vote par l'Éducation Nationale (ce n'est pour le moment pas le cas).

A l'unanimité, le CE se prononce en faveur de la mise en place du vote électronique si les conditions sont réunies pour sa mise en place lors des prochaines élections.

### 1.2 Présentation des membres et rappel du règlement d'un conseil d'école

Rappel de la composition et des attributions du conseil d'école (articles D411.1 et D411.2 du Code de l'éducation).

L'inspecteur s'excuse de ne pas être présent, c'est toujours Monsieur Sacher.

## 2 Bilan de rentrée des effectifs et projections

### 2.1 Présentation des effectifs de rentrée

Maternelle		Élémentaires		Classe	
TPS	0	CP	14	PS/MS/GS	25
PS	9	CE1	8	GS/CP	24
MS	11	CE2	15	CE1/CE2	23
GS	10+5	CM1	11	CM1/CM2	23
		CM2	12		
<b>Total :</b>		<b>95</b>			

Cela représente 66 familles.

Il y a 21 enfants (presqu'une classe) qui ne sont plus domiciliés sur la commune (dont 7 enfants uniquement la commune du Tourne).

### 2.2 Première projection pour 2024

Une première projection pour la rentrée 2024 fait état de 12 PS pour un effectif total de 96 élèves.

## 3 Domaine pédagogique : projets pédagogiques et projet d'école

### 3.1 Évaluations nationales et résultats de circonscription

Les évaluations ont eu lieu en début d'année : des évaluations nationales pour les CP, CE1 et les CM1 (première année pour les CM1) et des évaluations de circonscription pour les CE2.

A noter que les évaluations cette année, ont eu lieu dès la deuxième semaine de la rentrée, les années précédentes, elles se déroulaient en général au-delà la troisième semaine.

#### 3.1.1 CP

Bonne évolution des enfants au sein de la classe de GS de l'année dernière. Sauf 2 cas particuliers, ils ont tous les bases pour entrer confortablement dans la lecture et le calcul.

### 3.1.2 CE1

Les bases sont solides, les évaluations sont un bon outil d'échange avec Eddy (GS/CP) pour améliorer encore les résultats (en calcul par exemple).

### 3.1.3 CE2

Les évaluations des circonscriptions sont plutôt bonnes avec un petit bémol sur la pose d'opérations.

### 3.1.4 CM1

Bon résultats, mais certains automatismes en mathématique ont un peu glissé après 2 mois de vacances. Automatismes qui sont faciles à rattraper. Un(e) élève en grande difficulté qui sera accompagné(e).

### 3.1.5 6<sup>ème</sup>

Pas encore de retour des évaluations (des élèves de CM2 de l'année dernière passés en 6<sup>ème</sup> cette année).

## 3.2 Projet d'École

Continuation du projet d'école tel que défini il y'a 2 ans (pour 3 ans).

Au programme, « Apprendre à s'exprimer en utilisant la langue française » et le « Vivre à l'école » seront mis en avant.

Dans le parcours culturel, la chorale est maintenue.

Depuis 3 ans maintenant, l'organisation de l'emploi du temps avec le matin, les enseignements fondamentaux et l'après-midi les parcours culturels et sportifs, ce qui correspond bien au rythme des enfants.

L'enseignement des fondamentaux (français, mathématiques, etc.) avec leur enseignant et changement d'enseignant puis regroupement avec d'autres classes pour les sciences, les activités culturelles et sportives.

Cela s'inscrit dans une volonté de faire un suivi des connaissances sur plusieurs années avec un support commun (cahier, classeur, etc.) de la petite section au CM2. Cela permet entre autres de ne pas refaire des apprentissages d'une année sur l'autre.

### 3.2.1 Dispositif pHARe

Le travail de fond continu dans le cadre du dispositif pHARe (programme de lutte contre le harcèlement à l'école). Toutes les écoles y seront intégrées dans les 3 ans à venir.

Dans le cas de l'école, il permet dans certaines limites de mesurer le climat scolaire avec certains indicateurs et de prévenir du harcèlement dans le cadre de l'école.

Dans [le compte rendu du 3<sup>ème</sup> et dernier Conseil d'École de l'année passée](#), nous avons ajouté en annexe (dernière page) une « Carte mentale » qui présentait les grandes lignes de ce plan de prévention.

Dans le cadre de ce plan, les enseignants continuent leur formation et des actions pour améliorer la communication avec les parents autour de ce dispositif devraient voir le jour. Peut être dans le cadre de la journée de lutte contre le harcèlement qui aura lieu le 9 novembre.

Si on replace ce dispositif dans le cadre de l'école, le directeur indique qu'il y a un bon climat général, qu'il n'y a pas d'urgence particulière mais que chaque alerte doit être une occasion de perpétuellement se questionner dans le cadre de ce dispositif.

Le directeur (il est pour le moment le référent de l'école) indique qu'il pourra être amené à interpellé de façon plus active les parents sur certaines situations.

Le leitmotiv des enseignants est de « S'alerter, plutôt que de s'alarmer » : étudier les signaux faibles et discuter avec les enfants (et leurs parents si nécessaire) des situations qui posent problèmes. Cela nécessite de comprendre ensemble les tenants et les aboutissants, trouver des solutions sans pour autant pointer du doigt l'enfant qui s'est mal comporté pour que la situation ne s'inverse pas (et que l'enfant qui s'est mal comporté ne soit pris à partie).

Les RPE évoquent à ce sujet des altercations répétées entre enfants d'une classe sur les temps de récréation. Les enseignants précisent que le cas a été identifié et a fait l'objet d'une discussion et d'une explication entre les enfants d'une part et avec les parents dans un second temps.

Le directeur précise en complément que l'école et surtout les temps de récréation en général sont des moments où il y a toujours eu et il y aura toujours des tensions et que l'enfant se construit aussi avec ces situations. Le tout est d'être vigilant sur les ingrédients qui les font passer d'une « situation anodine » à quelque chose de plus sérieux.

Le temps d'école étant un temps continu partagé entre l'équipe enseignante (Éducation Nationale), les équipes de Accueil Périscolaire (Communauté de Communes) et les équipes du temps méridien (Mairie) et sachant que l'équipe enseignante est en cours de formation pour ce dispositif, les RPE demandent ce qu'il y ait de la formation des autres personnels et questionnent sur comment cela pourrait être mis en place.

Le directeur répond que son inspecteur lui a fait savoir que l'Éducation Nationale peut ouvrir ses formations internes à d'autres personnels intervenants dans l'école. Cependant, les formations sont déjà complètes pour cette année.

Dans le cadre du projet pHARe, c'est Mme Trévaux (élue aux affaires scolaires) qui est la référente pour les personnels municipaux.

### **3.3 Dispositifs pédagogiques : manuels et outils pédagogiques, RASED, APC, ...**

### **3.3.1 Stages de réussite**

Les stages de réussite (anciennement appelés les Stages de Remise à Niveau – SRAN) avaient habituellement lieu à Baurech en août (dernière semaine avant la rentrée).

A partir de cette année, ils sont étendus et se dérouleront pour quelques jours pendant toutes les vacances sauf celles de Noël. Le premier pendant les vacances d'automne. Ce dispositif étant nouveau, sa mise en place a été un peu précipitée.

Certains parents ont signalé une incompatibilité avec les réservations de l'accueil vacances qui ne peuvent être annulées tardivement. Le directeur précise à ce sujet qu'il a pris contact avec la CDC et qu'il est possible d'annuler les réservations avec un justificatif fourni sur demande par le directeur.

Ces stages seront pris en charge par trois enseignants (Astrid, Jennifer et Sébastien) sachant qu'il ne peuvent en faire que 2 par an, cela laisse la place à 6 stages sur l'année.

Le prochain aura lieu en février lors des vacances d'hiver. Il faut de 6 à 10 élèves inscrits pour ouvrir un stage.

### **3.3.2 Aide ou accompagnement aux devoirs**

Ce nouveau dispositif en place depuis cette année a pour objectif d'accompagner les élèves qui ont des devoirs (uniquement donc CE ou CM) et de les guider dans la méthodologie (comment s'y prendre pour faire ses devoirs, bien apprendre une leçon, etc.)

Le nombre de places est limité, mais certaines modalités restent encore à définir.

La prise en charge le sera par 1 enseignant volontaire (Jennifer) et se limitera à 24h sur l'année.

Cela se déroulera de 16h30 à 17h30 pour 45 minutes avec 15 minutes de récréation.

### **3.3.3 Dispositif d'aides aux enfants en difficultés**

Ce nouveau dispositif en place depuis cette année n'est pas de l'aide aux devoirs et a pour objectif de proposer une aide personnalisée aux élèves qui en ont besoin.

La prise en charge le sera par 1 enseignant volontaire (Sébastien) et se limitera à 24h sur l'année.

La mise en place se fera sur proposition aux familles.

### **3.3.4 APC – les Activités Pédagogiques Complémentaires**

Les Activités Pédagogiques Complémentaires se déroulent en dehors du temps d'école et ont pour objectif de donner un coup de pouce ponctuel à des élèves en petites difficultés. Elles représentent 1 heure (2 fois 30 min) par semaine maximum entre 12h et 14h.

Tous les professeurs sont concernés par les APC, sauf le directeur qui en est exempté. C'est Caroline qui prend en charge les élèves de Sébastien pour les APC.

Il y a pour chaque enseignant 36h d'APC par an au prorata du temps de présence.

Les APC sont donc effectués par Eddy, Caroline, Jennifer et Astrid et concernent tous les niveaux en fonction des besoins des élèves.

Pour les difficultés plus importantes, il y a d'autres moyens (comme le RASED par exemple).

### **3.3.5 Service civique**

Un service civique devrait arriver à la rentrée des vacances d'automne et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

### **3.3.6 RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Élèves en difficulté)**

[Définition de ce qu'est le RASED \(sur notre site en cliquant sur ce lien\)](#)

Le maître E interviendra au second semestre de cette année dans l'école chez les CP et CE. Il accompagnera Jennifer dans le cadre d'un atelier et « débat philo » avec les CE.

La psychologue scolaire reste disponible quand on a besoin d'elle, il ne faut pas hésiter à la solliciter. Elle est joignable directement (demander ses coordonnées à l'équipe pédagogique). En général, elle reçoit les parents et l'enfant séparément.

## **3.4 Sorties scolaires et autres projets pédagogiques**

La chorale sous la houlette de Eddy continue son chemin cette année avec la découverte de nouveaux styles musicaux avec pour objectif un concert en fin d'année.

### **3.4.1 PS/MS**

Un projet de mini concert était prévu mais il ne pourra pas avoir lieu.

### **3.4.2 GS/CP**

Les GS/CP réinvestissent le projet jardin depuis le début d'année. C'est un projet en commun avec le club nature. Le but est de replacer l'usage du jardin dans le cycle des sciences avec par exemple l'étude de la germination et de travailler également sur le vocabulaire du jardinage.

### **3.4.3 CE/CM**

Il y'a en projet une intervention extérieure sur le langage des signes (cependant il est difficile de trouver un intervenant, Jennifer est preneuse de tout contact qui puisse l'aider à la concrétisation de ce sujet).

Un autre projet serait la visite d'une imprimerie au moment de l'impression d'une revue ou d'un journal (de même toute aide des parents est bienvenue sur ce sujet).

Dans le cadre de volet culturel du projet d'école, de s'approprier l'école et le lieu de vie proche de l'école, Eddy souhaite investir le parc (à côté du City Stade) avec un projet de sculpture sur des rondins de bois (cela concernerait tout les enfants de l'école).

Ce projet serait complété avec un second projet de sculpture à base de terre (uniquement pour les CE2/CM) sur les arbres du parc.

Il est aussi évoqué la création d'une sorte de parcours botanique dans le parc, mais l'idée est pour le moment à l'état embryonnaire.

#### **3.4.4 CM**

Mme Modet (retirant sa casquette d'élue aux affaires scolaires pour prendre celle de professeur de français au collège de Créon) a proposé à l'école de Baurech (qui l'a accepté) un événement autour de l'Olympisme.

En coordination avec les collèges de Cadillac, Créon et le lycée professionnel de Langon, un ciné-débat avec la projection du Film « La couleur de la victoire » qui retrace la vie de Jesse Owens lors de sa participation aux jeux olympiques de 1936 à Berlin.

Le débat aura lieu avec Grégory Mallet (double médaillé olympique en natation) et Aladji Ba (double médaillé paralympique en athlétisme) et sera l'occasion d'évoquer des sujets comme le racisme, la détermination, le courage, les valeurs du sport et le haut niveau.

La projection devrait avoir lieu le mardi 19 décembre.

Comme chaque année, les petits champions de la lecture. Continuité du projet d'une ludothèque à l'école. Organisation d'une rencontre internationale du jeu avec les élèves comme partenaires.

## **4 L'établissement : Aspects financiers, fonctionnels, matériels et de sécurité**

### **4.1 Budgets municipaux**

Suite à la suppression du second créneau de piscine, seuls les CM iront à la piscine cette année, les CE n'iront pas contrairement à l'année passée.

Les RPE demandent alors si le budget piscine incluant les 2 créneaux (CE et CM) ne peut pas être sanctuarisé indépendamment du budget municipal alloué chaque année à chaque élève (activités et sorties).

La répartition du budget alloué est de la responsabilité de l'équipe enseignante qui a du faire des choix. Les budgets municipaux sont votés sur une année calendaire (de janvier à décembre) et ne sont pas alignés avec l'année scolaire (de septembre à juillet), cela signifie que pour une sortie avec nuitées comme en fin d'année dernière, des arbitrages ont du être fait et le second créneau de piscine en a fait les frais.

Le directeur précise que cela reste difficile de maintenir un second créneau et que même le premier créneau n'est pas optimal dans le sens où les élèves passent plus de temps en transports que dans l'eau. Par ailleurs, 2 créneaux rendent difficile le décloisonnement des classes et cela a un impact sur le fonctionnement des autres classes.

Les RPE tiennent tout de même à souligner que l'inflation a un impact sur ces choix et que les budgets municipaux par élève n'ont pas augmenté depuis près de 3 ans. Entre temps, le prix des transports, des réservations et des activités a augmenté. A budget constant, ces augmentations ont donc été compensées par la réduction des activités et en partie par la coopérative scolaire (cf. le point suivant sur le bilan financier de la coopérative scolaire).

Le Maire indique que le prochain budget devrait être revu pour prendre en considération l'inflation (ce budget devrait être voté en février ou mars 2024).

## 4.2 Bilans financiers de la coopérative scolaire

[Définition de ce qu'est la coopérative scolaire \(sur notre site en cliquant sur ce lien\)](#)

Les comptes de la Coopérative scolaire ont été approuvés ce jour par des Parents d'Élèves. Ceux-ci présentent un excédent de 1479,95 €.

Ce montant ne prend pas en compte le don de l'EBB de ce début d'année. Il est également à noter que le nombre d'adhésions est significativement en baisse en ce début d'année.

Les finances de la coopérative scolaire étant particulièrement basses pour le moment les sorties sont revues à l'économie ou orientées vers des activités peu onéreuses.

L'utilisation de ce budget est réglementée et limitée au financement des projets coopératifs et pédagogiques.

Nous avons posé la question il y a quelques temps sur la possibilité d'une réduction d'impôts dans le cadre d'un don à la coopérative.

En effet, [l'article 200 du code général des impôts](#) ouvre droit à une réduction de 66 % des dons faits à des associations reconnues d'utilité publique (dans la limite de 20 % de vos revenus imposables).

Cela concerne aussi bien les particuliers que les professionnels.

Par exemple, un don de 100 EUR à la coopérative permettrait d'avoir une réduction d'impôts d'environ 66 EUR, le coût réel serait donc d'environ 33 EUR.

La réponse à cette question est donc positive, cela serait effectivement possible. Les modalités restent encore à définir (notamment la forme et l'émetteur du justificatif associé).

## 4.3 Hygiène et sécurité

### 4.3.1 PPMS Intrusion

L'exercice a été reporté. Il devrait avoir lieu d'ici peu.

### 4.3.2 Exercice incendie

L'exercice incendie a été réalisé récemment.

### 4.3.3 Registres sécurité des équipements

Suite au passage de l'inspecteur en fin d'année dernière, il a été demandé à l'école et à la Mairie un registre des équipements des aires collectives et de jeux de l'école. Comme l'école n'en avait pas et que la Mairie n'en avait pas non plus, elle a fait auditer par une société spécialisée les infrastructures de l'école.

De cet audit est ressorti entre autre que la cour du haut au sens large était un problème. Il en a découlé un certain nombre de décisions dont la suppression des cabanes en bambous du club nature, la suppression du mobilier en palettes construit sur des WE par des parents d'élèves (alors qu'on trouve des écoles où cela ne pose pas de problèmes), la suppression des bambous (fourni par un parent d'élève) utilisés par les enfants à même le sol pour faire des jeux, etc.

Les raisons invoquées étant que tout ce qui n'est pas un équipement manufacturé n'a théoriquement pas sa place dans l'école pour des raisons de sécurité et la possible insécurité juridique de l'administration en charge des équipements : la Mairie et donc son représentant légal, le Maire (un arbre n'étant pas manufacturé, il est de fait non conforme).

En théorie, si l'on suit l'audit réalisé, la cour du haut au sens large ne serait pas conforme alors qu'elle est un atout que beaucoup nous envie dans notre école.

Le maire indique qu'il n'est pas question de la fermer mais en même temps il y a une sorte de contradiction avec l'audit.

En attendant, l'équipe municipale indique qu'un certain nombre de travaux vont avoir lieu comme le changement du filet du toit terrasse de la cour du haut ainsi que la réfection de la clôture du côté de la Maison d'Assistantes Maternelles.

En tout cas beaucoup d'enfants et de parents nous ont fait part de leur déception suite à la suppression des cabanes, bambous, etc. qui n'agrémentent plus leurs moments de jeux lors des récréations. Nous avons donc tenu à la faire savoir lors de ce Conseil d'École.

Nous suivons donc ce dossier et nous espérons trouver des solutions sur ce sujet.

## 4.4 Projet NEFLE

Le projet NEFLE (Notre École : Faisons la ensemble), est une initiative pour faire émerger dans le cadre de concertations locales à l'école des initiatives de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités.

Cette démarche pilotée par le directeur d'école peut être accompagnée et permet de solliciter un soutien financier via le fonds d'innovation pédagogique.

C'est dans ce cadre que le directeur rédige un dossier qui pourrait permettre d'obtenir un financement qui pourrait permettre l'aménagement de la cour du haut.

## **5 Vie de l'école : vie scolaire et vie périscolaire**

### **5.1 Pause méridienne, accueil et restauration**

#### **5.1.1 Accueil périscolaire**

L'accueil a connu de nombreux changements en rentrée scolaire :

- le goûter n'est plus géré par la CDC (et n'est plus livré par Super U)
- le goûter est maintenant préparé par Corinne (cantine)
- l'agrément est passé à 46 enfants (au lieu de 34 enfants)
- le taux d'encadrement par animateur est passé à 14 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 10 enfants)
- le taux d'encadrement par animateur est passé à 18 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 14 enfants)

L'effectif de l'accueil périscolaire du matin est de l'ordre de 15 à 20 enfants tandis que l'accueil du soir oscille entre 35 et 45 enfants en période de pointe (l'agrément n'a pour le moment jamais été dépassé). Lors de l'accueil du soir, Morgane et Cassandra s'occupe des moins de 6 ans dans la classe des maternelles et Stéphane s'occupe des élémentaires dans la salle d'accueil périscolaire.

Cassandra (ASTEM GS/CP) n'est présente que de 16h30 à 17h30.

Comme il faisait plutôt beau jusqu'aux vacances d'automne, les enfants étaient dehors avec une surveillance élargie avec Morgane, Cassandra et Stéphane dans la cour du bas. Les mauvais jours arrivent et cela va devenir d'autant plus compliqué que les effectifs sont conséquents.

La politique de la CDC l'an passé était de pousser à ce que les parents ne mettent leurs enfants que si vraiment il n'était pas possible de les récupérer. Cette année, le discours a visiblement changé. La CDC a une position différente qui consiste à dire que les parents peuvent mettre leurs enfants comme ils le souhaitent surtout si cela peut leur permettre de souffler.

Mme Modet a indiqué sur ce sujet que la CDC a fait un effort d'embauches d'animateurs l'an passé (le problème existe aussi pour les centres d'accueil du mercredi).

Il reste assez difficile d'embaucher et de garder des animateurs à cause des conditions de travail : sur-effectif, gardiennage au lieu d'animation, salaires et surtout les horaires (discontinues et aux extrémités de la journée).

Information supplémentaire : le portail internet de la CDC pour la réservation de l'accueil des mercredis et des vacances va changer en janvier 2024 (il s'appelle Noé) et les premières réservations pour janvier pourront s'y faire dès mi-décembre.

#### **5.1.2 La restauration scolaire**

Dans le prolongement de notre question lors du dernier conseil d'école au sujet du départ de Corinne d'ici (théoriquement) moins de 2 ans, conscient de la difficulté probable de lui trouver un(e) remplaçant(e) et attachés à ce que la restauration scolaire continue d'être du « fait

maison » et qu'elle ne soit pas remplacée par de la restauration collective avec plats préparés, nous avons contacté la mairie en amont de ce conseil d'école, pour leur demander s'il était envisagé d'ici le début d'année prochaine de publier une fiche de poste pour anticiper un nouveau recrutement.

Dans notre idée, même si la rentrée 2025/2026 est loin, nous avons soumis l'idée d'une période de tuilage/formation des 6 derniers mois de Corinne (à partir de Janvier 2025, jusqu'à juin). Pour un recrutement effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2025 par exemple, si on se laisse une période de 6 mois pour diffuser l'annonce et trouver la perle rare, prévoir de publier la fiche de poste d'ici le second trimestre de l'année 2024 nous semblait cohérent et pourrait permettre de diffuser l'annonce au mieux.

A cette question, M. le Maire nous indiqua qu'il gérait la situation et qu'il s'en occupait personnellement. Il a précisé qu'il essayait aussi de convaincre Corinne de décaler son départ.

## 6 Vote du règlement intérieur

Le directeur d'école propose au Conseil d'École des modifications du règlement intérieur de l'école.

La plus notable concerne les entrées et sorties des enfants. Sauf cas de force majeure, il n'est pas possible pour un enfant d'entrer ou de sortir de l'école en journée en dehors des créneaux des établis : à 12h ou 14h.

Par exemple, pour un rendez vous médical à 16h, il ne sera pas possible de demander à ce l'enfant sorte à 15h. Il devra sortir à 12h ou 14h.

Le nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

## 7 Questions

**1) Question RPE :** Comme nous l'avons déjà demandé dans un précédent conseil d'école, nous demandons s'il serait possible d'utiliser un seul portail, car cela forme une sorte de « rupture sociale » entre les parents mais aussi certains enfants sachant que la classe de GS est déjà séparée et que les 2 groupes rentrent par des portails distincts.

**Réponse du directeur :** L'équipe pédagogique n'a toujours pas tranché. Astrid précise que si l'on revenait uniquement au petit portail, il serait difficile pour elle de bien identifier les sorties surtout à 16h30 ou tout va très vite et où la confusion peut être de mise.

**2) Question RPE :** Nous avons eu des remontées de parents sur la façon de communiquer et les moyens de communication de l'école, comme par exemple l'absence de mail de rentrée.

**Réponse du directeur :** Pour le mail de rentrée, le directeur répond que ce n'est pas systématique et que cela dépend de la charge de travail en période de pré-rentrée. Pour ce qui concerne les moyens de communication, il étudie la faisabilité de mettre en place un outil fourni par l'académie (l'ENT Aliénor) qui permet de communiquer des documents et des informations aux parents de façon plus fluide. Ce sujet est à l'étude, il reviendra vers les

parents après avoir étudié et sondé son déploiement à l'échelle de l'école en s'assurant de ne pas laisser des familles de côté.

**3) Question RPE :** Des parents nous ont signalés que certaines réunions de classes parents/enseignants ont été signalées peu de temps avant leur tenues et qu'elles se sont déroulées en même temps, ce qui pouvait poser des problèmes pour les parents de fratries.

**Réponse du directeur :** Pour ce qui est du délai de prévenance, ils se combine avec les contraintes de s'assurer qu'il n'y ait pas de chevauchements sur les créneaux des rencontres notamment pour les fratries. Cela a été pris en compte en amont dans le sens où il avait été identifié 2 fratries pour lesquelles cela pouvait poser problème. Les enseignants concernés ont pris contact avec eux en amont (la première ne souhaitait pas venir aux rencontres et pour la seconde, l'enseignant a rencontré la famille). Dans tous les cas, le directeur précise qu'il s'agit de jongler entre toutes ces contraintes mais aussi les contraintes familiales des enseignants et de trouver la solution qui satisfait le plus de monde.

**4) Question RPE :** Est ce que le dossier de rentrée à remplir n'est pas arrivé un peu tard (début octobre) ?

**Réponse du directeur :** En effet, il a été distribué un peu tard mais il reste une formalité administrative. Le seul élément important, c'est les P.A.I (Plan d'Accueil Individualisé) mais les parents informent de leur P.A.I en amont donc l'équipe pédagogique a déjà les informations sur leur mise en place.

## 8 Les représentants des parents d'élèves de l'école de Baurech

Titulaires	
Sarah ARDEVEN (Maman de Lisa en GS et Simon en PS) 06 74 99 20 66 sarahjeh@live.fr	Habiba BELFIRM (Maman de Nils en GS) 06 79 39 06 06 habiba.belfirm@gmail.com
Emmanuel BOUTHENOT (Papa de Théobald en CM1 et de Olympe en GS) 06 17 29 01 91 emmanuel@bouthenot.name	Emmanuelle CORDEROCK (Maman de Jeanne en CE1) 06 09 95 57 55 maya6681@hotmail.fr
Suppléant(e)s	
Pierre-Jean BEYRIS (Papa de Martin en CE2) 06 79 81 35 68 pjbeyris@hotmail.fr	Élodie Dupuy (Maman de Marius en CP) 06 15 62 45 91 <a href="mailto:elodie-dupuy@hotmail.fr">elodie-dupuy@hotmail.fr</a>
Aurélie ESPES (Maman de Léane en GS) 06 22 09 01 06 aurelie.espes@gmail.com	Clément Guérin (Papa de Maxence en GS) 06 25 21 65 81 clement.grn@gmail.com

**Merci à tous pour le temps de lecture consacré à ce compte-rendu.**

**N'hésitez pas à visiter le site de vos représentants des parents d'élèves <https://rpe-baurech.fr/>. Vous y trouverez les précédents compte rendus, des informations sur l'école et un formulaire pour nous contacter si vous souhaitez plus d'informations.**